

Maître/-esse de plongée



Nature des tâches

Les maîtres et les maîtresses de plongée passent habituellement la totalité de la journée avec leurs invités. Des connaissances linguistiques sont à cet égard un avantage certain. A la fin de la saison, de nombreux appareils de la station de plongée doivent être contrôlés et entretenus. Ces spécialistes s'y connaissent également en faune et en flore ainsi qu'en photographie sous-marine. Ils prennent en charge la formation dans l'eau et enseignent également un savoir théorique en matière de physique de la plongée, des connaissances relatives au matériel ainsi que les gestes des premiers secours. Ils peuvent eux-mêmes passer différents brevets de plongée.

Conditions d'admission

3 niveaux de brevet de plongée : a) certificat médical de plongée + b) 18 ans minimum + c) expérience de l'enseignement + d) 200 plongées ou PADI Divemaster ou NAUI Divemaster + e) connaissances linguistiques recommandées

Goût pour la plongée, compétences sportives, goût pour le travail avec les autres, habileté pédagogique, idées nombreuses, sens de la gestion de groupes, équilibre, connaissances techniques des appareils et de la photographie sous-marine, sens des responsabilités.

Formation

Fédération suisse des sports subaquatiques : cours annuels ; séminaires relatifs au contenu de l'examen par l'association ; PADI et NAUI (organisations internationales) offrent également des cursus de formation. Le brevet de maître de plongée est reconnu internationalement.

Perspectives

FSSS : cours de formation continue réguliers ; brevet de maître de plongée deux étoiles (M**) : habilité à la formation au brevet de plongée une, deux ou trois étoiles (nécessaire pour gérer une base de plongée) ; brevet de maître de plongée trois étoiles (M***) : examen de maître de très haut niveau.